



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR UN NUMÉRIQUE RAISONNÉ À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Jeudi 10 juillet 2025

Alors que les outils numériques occupent une place grandissante dans le quotidien des élèves et des familles, encadrer leurs usages dans le contexte scolaire est devenu impératif.

Dans la continuité des actions menées, après la publication de la [Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques](#) en novembre 2024 et du [Cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation](#) en juin 2025, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche renforce aujourd'hui son engagement en faveur d'un usage responsable du numérique à l'École.

Afin de garantir aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative un environnement numérique sécurisé et adapté, une [nouvelle circulaire](#) est publiée ce jour. Celle-ci présente des mesures concrètes visant à promouvoir un numérique raisonné dans le cadre scolaire, tout en assurant la protection et l'accompagnement de chacun face aux enjeux du numérique.

Un guide sera publié prochainement sur le site Éduscol afin d'accompagner les établissements scolaires et la communauté éducative dans la mise en œuvre de ces mesures.

1. La généralisation du dispositif « Portable en pause »

Comme l'a annoncé Élisabeth Borne, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en avril 2025, le dispositif « Portable en pause » sera progressivement généralisé à l'ensemble des collèges publics à partir de la rentrée 2025 et avant la fin de l'année civile 2025 (voir visuel en annexe).

Déjà expérimenté dans plus d'une centaine de collèges pendant l'année scolaire 2024-2025, ce dispositif a eu des effets positifs significatifs sur le climat scolaire et la disponibilité des élèves aux apprentissages. Dans ce cadre, plusieurs dispositifs ont été testés et ont apporté satisfaction aux équipes éducatives : pochettes, mallettes, casiers, etc.

Les modalités de mise à l'écart des téléphones portables et des objets connectés – tels que les montres connectées – seront déterminées localement, par les chefs d'établissement, en lien avec la collectivité territoriale de rattachement.

2. La suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire le soir et en fin de semaine

Comme l'a annoncé la ministre d'État en mai 2025, les notifications et les mises à jour relatives à de nouvelles informations (messages, notes, devoirs, billets de blog, etc.) seront suspendues par défaut dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire, le soir (par défaut de 20h à 7h le lendemain) et en fin de semaine (par défaut du vendredi 20h au lundi 7h), afin d'assurer une forme de « droit à la déconnexion » pour les élèves, les familles et les équipes pédagogiques.

La consultation, la modification et la saisie par les enseignants ou les familles seront toujours possibles, mais les informations ne seront diffusées à leurs destinataires qu'en dehors de ces plages horaires.

Les chefs d'établissement pourront adapter ces paramétrages au contexte particulier de leur établissement (internats, ouverture le samedi matin, etc.) ou face à une situation d'urgence.

Cette mesure sera mise en place progressivement à partir de la rentrée 2025, en fonction des adaptations techniques nécessaires à sa mise en œuvre, et au plus tard à la rentrée 2026.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

Annexe – Visuel du dispositif « Portable en pause »



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PORTABLE EN PAUSE

